

**Conseil des Gouverneurs  
Septembre 2013**

**Point 3 de l'ordre du jour**

**Sûreté nucléaire**  
**Mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines  
de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des  
déchets (Document GOV/2013/31)**  
**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la  
sûreté nucléaire (Document GOV/INF/2013/8)**

Merci Monsieur le Président,

Comme je prends la parole pour la 1<sup>ère</sup> fois devant cette assemblée, je souhaite vous remercier pour les paroles aimables que vous avez eues et vous exprimer le soutien qu'apporte ma délégation à votre action.

La délégation française tient à remercier le Directeur Général (pour le rapport sur les mesures prises pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire et) pour le 7<sup>ème</sup> rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action sur la sûreté. Nous remercions également le Directeur général adjoint Denis Flory pour sa présentation de ce point de l'ordre du jour.

La délégation française s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'ambassadeur de Lituanie au nom de l'Union Européenne. Elle souhaite présenter les quelques remarques suivantes à titre national.

Monsieur le Président,

L'ampleur de l'accident survenu le 11 mars 2011 à la centrale de Fukushima Daiichi et de ses conséquences qui continuent à marquer l'actualité nous montrent que 2 ans après son adoption, le plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire est plus que jamais un outil essentiel du processus de retour d'expérience engagé par la communauté internationale.

## France

La France se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des 12 domaines d'action et est plus que jamais déterminée à contribuer à sa mise en œuvre. Ma délégation a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de détailler dans cette enceinte les efforts accomplis par mon pays pour mener des évaluations complémentaires de la sûreté de nos installations nucléaires et prendre des mesures au plan national en tenant compte des premières leçons de l'accident survenu au Japon. Nous avons également présenté nos initiatives et propositions pour renforcer la sûreté nucléaire au niveau mondial. Par ailleurs, la France est un des pays à avoir publié en décembre 2012 la déclinaison nationale du plan de l'AIEA.

Ma délégation considère qu'il faut dès à présent que les Etats membres préparent, en liaison avec le secrétariat, la suite à donner au plan d'action sur la sûreté nucléaire. Le plan d'action nous a apporté depuis deux ans une compréhension commune et pluriannuelle des priorités internationales dans le domaine de la sûreté. Il faudra pour nous conserver la dynamique après 2015 au travers, par exemple, d'un document qui pourrait être annexé au plan moyen-long terme de l'AIEA ou d'un document autoportant similaire au plan sur la sécurité nucléaire. Les leçons tirées de Fukushima prendront encore plusieurs années à produire leurs effets et les efforts de toutes les parties prenantes doivent être maintenus.

Monsieur le Président,

Je souhaite également vous faire part à la suite de nos collègues américains d'une réflexion initiée il y a plusieurs mois avec nos partenaires américains sur les bases et les conditions d'un régime mondial de responsabilité civile en matière de dommages nucléaires (RCN). Cet effort a abouti il y a quelques semaines à la signature par nos Ministres de l'énergie respectifs d'une déclaration conjointe.

Fruit des échanges constructifs et approfondis entre les autorités françaises et américaines pendant un an, cette déclaration conjointe traduit les priorités communes dégagées par nos deux pays sur la question essentielle de la réparation des dommages nucléaires. Elle affirme notre engagement à contribuer au développement d'un régime mondial de responsabilité civile nucléaire permettant une juste indemnisation des victimes d'accidents nucléaires, ainsi que le recommande le plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA.

L'existence d'un régime adéquat de responsabilité civile des exploitants nucléaires en cas d'accident constitue une condition essentielle d'un développement responsable et durable de l'énergie nucléaire. A ce titre, le ministre français de l'énergie Philippe Martin a souligné que cette initiative conjointe avec les Etats-Unis permettra d'accélérer le

## France

développement d'un régime mondial de responsabilité civile nucléaire reposant sur des relations conventionnelles entre les Etats. La France considère en particulier que les Conventions de Paris et de Bruxelles, la Convention de Vienne, dans leurs versions révisées, associées au protocole commun relatif à l'application des Conventions de Paris et de Vienne, constituent une base adéquate pour la réparation des dommages nucléaires. Elle encourage tous les Etats concernés à adhérer à ces conventions.

Ce que plus spécifiquement la déclaration conjointe affirme, c'est l'engagement de la France et des Etats-Unis à :

- Collaborer pour parvenir à un régime mondial de responsabilité nucléaire fondé sur les relations conventionnelles entre la France, les Etats-Unis et d'autres pays qui pourraient être touchés par un accident nucléaire ;
- Coordonner leurs actions en encourageant l'adhésion aux instruments internationaux renforcés de responsabilité nucléaire. Cela comprend, le cas échéant, la Convention de Paris révisée (associée à la Convention de Bruxelles révisée) ou la Convention de Vienne révisée, qui peuvent être liées par le Protocole Commun, et la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires (CRC), l'entrée en vigueur de la CRC constituant une étape initiale ;
- Encourager enfin chaque Etat à adopter des lois qui intègrent les principes reconnus au niveau international, notamment la responsabilité exclusive et objective de l'exploitant et les récentes améliorations apportées à ces principes, ainsi que les meilleures pratiques pour l'indemnisation des victimes de dommages nucléaires.

Les Etats-Unis et la France considèrent que cette initiative contribue à l'établissement d'un cadre de compensation approprié et équitable pour les victimes de dommages nucléaires et appellent tous les Etats membres à apporter leur soutien aux objectifs exprimés dans cette déclaration conjointe.

Monsieur le Président,

La délégation française recommande que le Conseil prenne note des rapports de ce point de l'ordre du jour et transmette ces documents à la Conférence générale.

Monsieur le Président, je vous remercie.